Directeur / Directrice de Crèche

Au cœur de la Vallée de Chamonix-Mont Blanc, la Commune des Houches, célèbre pour sa station de ski, est à la recherche de :

Un(e) Directeur / Directrice de Crèche

(Titulaire ou contractuel)

Ce poste clé consiste à rejoindre l'équipe du Multi-Accueil, établissement classé comme grande crèche avec une capacité de 51 places.

Vous êtes rattaché(e) à la Directrice Générale des Services.

Venez nous rejoindre et travailler avec une équipe pluridisciplinaire engagée et des partenaires éducatifs.

Le Directeur ou la Directrice de Crèche est chargé de planifier, organiser, diriger et superviser les activités d'une équipe pluridisciplinaire. Ce rôle s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif spécifique à la crèche, en harmonie avec le projet social de l'établissement.

Activités principales :

- **Gestion administrative :** Planifier, organiser, diriger et contrôler les opérations au sein de la structure.
- **Gestion budgétaire :** Élaboration et gestion du budget du service, élaboration des commandes, suivi des dépenses et des recettes. Veiller à l'application des règles et procédures financières.
- **Projet d'établissement :** Concevoir, élaborer et mettre en œuvre le projet d'établissement.
- **Management :** Encadrer et développer l'équipe pluridisciplinaire, gestion et développement des compétences des personnels.
- **Partenariats :** Établir et animer des collaborations avec différents partenaires.
- **Veille sanitaire et sociale :** Assurer une surveillance continue au bénéfice de la petite enfance.
- **Conseil :** Fournir des recommandations aux décideurs concernant les projets et activités du domaine d'activités.
- **Réunions :** Participer aux réunions de service en mairie.

Activités spécifiques :

- **Ménage annuel :** Participer au nettoyage annuel des locaux.
- **Déplacements ponctuels** pour la structure.

Logiciels utilisés :

- **Logiciel administratif :** I NOE
- **Gestion budgétaire :** CIRIL Finances
- **Gestion RH :** CIRIL RH
- **Transfert et suivi des rôles et règlements :** Habilitations nécessaires à Hélios et à la plateforme de télétransmission sur le portail de la gestion des finances publiques
- **Pour les déclarations CAF :** Habilitation nécessaire au compte partenaire de la CAF sur le portail CDAP

Niveau de formation requis :

- Titulaire du diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants
- Minimum 3 ans d'expérience auprès de jeunes enfants en tant qu'EJE

Une expérience en direction serait appréciée.

Compétences et qualités attendues :

- Leadership et capacité à fédérer une équipe autour d'un projet commun.
- Sens de l'organisation et rigueur administrative.
- Aisance relationnelle et aptitude à accompagner les familles.
- Sens de l'écoute et bienveillance.
- Diplomatie et gestion des conflits.
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures, protocoles, modes opératoires et consignes relatifs au domaine de la crèche.
- Concevoir, piloter et évaluer un projet éducatif.
- Force de proposition.
- Conseiller les parents dans le cadre de projets éducatifs ou d'accueil.
- Évaluer les pratiques professionnelles dans la crèche.
- Évaluer l'évolution de l'enfant, en identifiant les modifications de l'état de santé ou les situations à risque, et informer les parents, l'équipe soignante ou les services sociaux.
- Identifier, évaluer et choisir des matériels et outils adaptés à la réalisation des activités de la crèche.
- Organiser le service en fonction de divers critères (missions, stratégie, moyens).

Conditions d'exercice :

- **Prise de poste :** 15 septembre 2025
- **Type de contrat :** pour un contractuel (CDD entre un an et trois ans)
- **Lieu de prise de fonction quotidienne :** Les Houches
- **Cycle de travail :** Hebdomadaire (36h75 sur 4 jours, avec 10 jours de RTT)
- **Obligation de discrétion et de confidentialité**

Avantages du poste :

- Rémunération statutaire (en fonction des grilles de la Fonction Publique)
- Régime indemnitaire (IFSE au bout de 2 mois de présence pour un contractuel et CIA au bout d'un an)
- Prime mensuelle de résidence de 3%
- Travail sur 4 jours sur un cycle de 36h75 avec 10 jours de RTT
- CNAS au bout de 6 mois d'ancienneté
- Prime de fin d'année (versée à tout agent, contractuel, stagiaire, titulaire totalisant un an de présence au 31 décembre de l'année de versement, sauf pour les agents mutés qui pourront en bénéficier dès leur prise de fonction)
- Possibilité de titres restaurant au bout d'un an d'ancienneté
- Participation de l'employeur à la prévoyance
- Compte Épargne Temps